

Aperçu des services disponibles aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles en Haïti

En Haïti, les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont eu accès aux services grâce à des renvois vers des programmes réguliers délivrés aux victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre. Des efforts ont également été faits pour développer des services et une assistance, dédiés au soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Il s'agit notamment d'un projet fournissant des services adaptés aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, y compris un soutien éducatif pour les enfants nés à la suite de tels actes, soutenu par des entités des Nations Unies dans le pays et délivré par des partenaires d'exécution. Depuis avril 2019, un Officier principal des droits des victimes a cherché à étendre ce soutien.



Écoliers dans une école à Grand Chemin, Haïti, 23 Mai 2019. Photo de l'ONU/Leonora Baumann

Conclusions et recommandations sur l'assistance et le soutien des Nations Unies aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles

- En réponse à la **demande d'assistance immédiate des victimes**, en 2018, le **Défenseur des droits des victimes sur le terrain**, a élaboré un **projet conjoint** avec la Mission des Nations Unies pour l'appui à la Justice en Haïti (MINUJUSTH), le PNUD, UNICEF et ONU FEMMES afin de fournir un **soutien à l'éducation et aux moyens de subsistance** aux victimes et aux enfants nés de d'exploitation et d'atteintes sexuelles par le biais d'un partenaire d'exécution. Le soutien comprenait une **allocation mensuelle pour la garde d'enfants** (nourriture, matériel scolaire, boîtes pour le déjeuner), des **soins médicaux**, des **subventions au logement /hébergement d'accueil**, ainsi que des **formations sur des activités génératrices de revenus pour les victimes**. Le **Défenseur des droits des victimes sur le terrain / l'Officier principal des droits des victimes collabore avec des entités des Nations Unies** dans le pays **pour garantir la durabilité de cet appui en fonction des besoins des victimes**.
- L'**Officier principal des droits des victimes** a coopéré avec les entités des Nations Unies afin d'élargir l'inclusion des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans les programmes existants délivrés aux victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre. Elle a dirigé des travaux avec des avocats et des organisations d'aide juridique dans le but de **fournir des services juridiques** aux victimes et faciliter la **résolution des demandes pendantes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire**. Elle a également tenu informer les victimes de l'état d'avancement de leurs dossiers, notamment par le biais de réunions régulières avec celles-ci.
- **Les lacunes dans la prestation de services** comprennent le **manque de mesures de sécurité et de protection**, en particulier pour les hommes et les garçons, des **soins médicaux** de qualité et l'accès aux **services juridiques**. L'assistance dédiée aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles par le personnel des Nations Unies est d'une durée limitée et fournie sur une base ponctuelle.
- **Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes recommande de renforcer l'assistance aux victimes**, y compris en matière de **suivi**, et ce sur la base des **informations fournies par les victimes**.
- L'**adoption d'un mécanisme de suivi et de surveillance de l'assistance aux victimes à l'échelle du système**, qui serait systématiquement utilisé et mis à jour, **devrait être envisagée**. Un tel



mécanisme devrait comprendre des détails sur les renvois à l'assistance, l'assistance reçue ainsi que des informations sur les prestataires de services.

